

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le **25 MAI 2022**

ID : 074-247400112-20220524-D_2022_54-DE

2022-54 SERVICES TECHNIQUES/ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE LE SAPPEY POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT
RENFORCEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA THOUVIERE

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 MAI 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 mai 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS, M. Jean-Pierre CAUQUOZ

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage : **25 MAI 2022**

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE LE SAPPEY POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT - RENFORCEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA THOUVIERE**

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE LE SAPPEY POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT - RENFORCEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA THOUIERE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles que la CCPC va engager des travaux sur le réseau de distribution de tête du réservoir la Thouvière sur la commune de Le Sappey.

Le réseau de distribution est composé de 2 antennes en parallèle. La première, en acier de diamètre 60 mm, dont la vétusté est particulièrement avancée, engendre des fuites importantes. La seconde, en fonte de diamètre 100 mm ne présente pas de défaut particulier et est plus récente.

D'autre part, le dimensionnement actuel des réseaux sur le secteur de la Thouvière ne permet pas d'assurer la défense incendie.

Cette situation a conduit la commune de Le Sappey et la CCPC à envisager des travaux de réhabilitation des réseaux sur ce secteur. Cependant, la présence de 2 canalisations différentes en parallèle sur le secteur a conduit à envisager 2 solutions techniques différentes :

- La première consiste à renouveler uniquement la conduite en acier de diamètre 60mm, sous le chemin de Dianet par une conduite en fonte de 200 mm sur 330 ml puis de 150 mm sur 405 ml (estimation 250 000 € HT)
- La seconde consiste en l'abandon complet de l'acier de 60mm et le remplacement de la fonte de 100 mm sous la RD route du Salève par une canalisation en fonte de diamètre 200 mm sur 230 ml puis de diamètre 150 mm sous la RD sur 620 ml (estimation 396 500 € HT).

Ces estimations tiennent compte du surdimensionnement nécessaire à la Défense Incendie qui doit être financé par la commune. Cependant, l'estimation de la part à la charge de la commune est en contradiction avec le coût global des travaux : 74 000 € HT pour la solution 1 contre 27 000 € HT.

Il a donc été décidé de retenir la solution 1 et de limiter la participation de la commune de Le Sappey à 50 000 € forfaitaire.

La présente convention, en annexe, a pour objet de définir les modalités techniques et financières entre la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune pour les différents travaux et équipements directement induits par les constructions.

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

25 MAI 2022

ID : 074-247400112-20220524-D_2022_54-DE

2022-54 SERVICES TECHNIQUES/ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE LE SAPPEY POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT
RENFORCEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA THOUVIERE

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de participation financière avec la commune de Le Sappey pour les travaux de renouvellement-renforcement d'eau potable réalisés dans le secteur de la Thouvière

- **VALIDE** la participation financière forfaitaire de 50 000 € par la commune de Le Sappey dans le cadre de la mise en conformité de sa défense Incendie

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND



**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONVENTION DE FINANCEMENT

Préambule

La présente convention est conclue entre :

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, 268, route du Suet, 74350 CRUSEILLES, représentée par Monsieur le Président, Monsieur Xavier BRAND, dûment autorisé par délibération n° 2022-54 du Conseil communautaire en date du 24 mai 2022

Ci-après dénommée " la Communauté de Communes »,

ET

La Commune de Le Sappey, représentée par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre GAL dûment autorisé par délibération n° du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée " la Commune ».

La présente convention de financement a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la Communauté de Communes est rendue nécessaire pour le compte de la Commune au titre de ses compétences propres.

Secteur : La Thouvière

COMMUNE : LE SAPPEY

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La Communauté de Communes s'engage à réaliser les travaux de renouvellement-renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune de Le Sappey sur le secteur de la Thouvière et, pour le compte de la commune, le dimensionnement et la réalisation des ouvrages nécessaires à la défense incendie.

La réalisation de ces travaux doit faire l'objet d'un accord préalable de la commune de Le Sappey, tant sur leur contenu que sur les modalités de participation.

Article 2 : Délai de réalisation

La Communauté de Communes s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 1 au plus tard le **31/12/2022**.

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20220524-D_2022_54-DE

Article 3 : Financement

La Commune s'engage à verser à la Communauté de Communes le montant du coût des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaires à la mise en conformité de la Défense Incendie dans le secteur défini à la présente convention.

Cette fraction est fixée à titre forfaitaire à 50 000 €

Article 4 : Modalités de paiement

En exécution d'un titre de recettes émis, la Commune s'engage à procéder au paiement de la participation mise à sa charge dans les conditions suivantes :

- En un versement unique correspondant au montant **forfaitaire** de participation. L'appel de participation sera effectué au terme de l'exercice budgétaire 2022.

Article 5 : Modifications

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à CRUSEILLES, le

En 2 exemplaires originaux.

COMMUNE DE LE SAPPEY,
Le Maire,
Monsieur Pierre GAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES,
Le Président,
Monsieur Xavier BRAND

